

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

CD20211027_13
id. 5944

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

BUDGET PRINCIPAL

-

RESTES À RECOUVRER

-

CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Payeur départemental a établi l'état général des restes à recouvrer pour chacun des comptes de recettes du budget départemental en raison de l'impossibilité d'en effectuer le recouvrement (procès-verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie et/ou opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Il s'agit, le plus souvent, de cas d'insolvabilité des débiteurs.

Ces créances, dont le détail par sous-fonction s'élèvent à la somme de 185 361 € est le suivant :

Article 6541 : Créances admises en non-valeur

<u>Sous-fonction 51</u>	
Famille et enfance.....	100 €
<u>Sous-fonction 52</u>	
Personnes handicapées.....	2 998 €
<u>Sous-fonction 538</u>	
Personnes âgées	57 532 €
<u>Sous-fonction 551</u>	
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile.....	15 086 €
<u>Sous-fonction 553</u>	
Allocation personnalisée d'autonomie versée à l'établissement.....	125 €
<u>Sous-fonction 567</u>	
Allocations revenu de solidarité active.....	103 028 €
<u>Sous-fonction 81</u>	
Transports scolaires.....	170 €
Sous-total.....	179 039 €

S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le Payeur départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Article 6542 : Créances éteintes

Cette rubrique enregistre les pertes sur les créances dans les cas de jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement.

Sous-fonction 567

Allocations revenu de solidarité active.....	6 322 €
Sous-total.....	6 322 €
TOTAL GÉNÉRAL.....	185 361 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission finances, personnel, affaires générales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'admission en non valeur de ces créances et ratifie les crédits correspondants sur l'article 6541 des sous-fonctions 51, 52, 538, 551, 553, 567 et 81 pour un montant total de 179 039 € ;
- Prend acte des créances éteintes présentées et ratifie les crédits correspondants sur l'article 6542 de la sous-fonction 567 pour un montant de 6 322 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL